

Communiqué de presse

Date :
11 octobre 2019

Embargo :
-

Contact :
Vinzenc Mathys, porte-parole
Tél. +41 (0)31 327 19 77
vinzenc.mathys@finma.ch

Renouvellement de la Commission des offres publiques d'acquisition

Le conseil d'administration de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) a confirmé les membres actuels de la Commission des offres publiques d'acquisition pour la prochaine période administrative. Thomas A. Müller continuera de présider la Commission et Jean-Luc Chenaux en restera vice-président. L'ancienne membre de la Commission, Dr Susanne Haury von Siebenthal, a démissionné de la Commission à la fin mars 2019.

Il revient au conseil d'administration de la FINMA d'exercer la surveillance sur la Commission des offres publiques d'acquisition (COPA) et d'en élire les membres. Lors de sa dernière séance, le conseil d'administration de la FINMA a procédé à l'élection des membres de la Commission des offres publiques d'acquisition pour la prochaine période administrative. Il a confirmé le président Thomas A. Müller, le vice-président Jean-Luc Chenaux ainsi que six autres membres de la Commission.

L'ancienne membre de la Commission, Dr Susanne Haury von Siebenthal, a démissionné de la Commission à la fin mars 2019. Le conseil d'administration de la FINMA la remercie pour son engagement et sa contribution aux offres publiques d'acquisition en Suisse au cours des onze dernières années.

Pour la nouvelle période administrative qui s'étend de 2020 à 2023, la Commission des offres publiques d'acquisition se compose ainsi des membres suivants:

- Thomas A. Müller, Président
- Prof. Dr. Jean-Luc Chenaux, Vice-président
- Lionel Aeschlimann
- Prof. Dr. Franca Contratto
- Prof. Dr. Mirjam Eggen
- Beat Fellmann
- Thomas Rufer
- Dr. Thomas Vettiger

La [Commission des offres publiques d'acquisition](#) est compétente pour définir des principes généraux et examine le respect des dispositions sur les offres publiques d'achat. Elle rend des décisions en tant que première instance concernant l'exécution des offres publiques d'acquisition. Le conseil d'administration de la FINMA est responsable de la surveillance de cette Commission, laquelle se compose de représentants compétents des négociants en valeurs mobilières, des sociétés cotées et des investisseurs.